

Le 22 décembre 2021

PASSEPORT VACCINAL OBLIGATOIRE DANS LES ÉGLISES  
DE LA RÉGION PASTORALE DE LA MATAWINIE

---

Le ministère de la Santé annonçait le 20 décembre dernier, de nouvelles règles en vigueur pour les célébrations « régulières » demandant le passeport vaccinal obligatoire pour entrer dans un lieu de culte.

Le 21 décembre 2021, vingt-deux personnes de la région pastorale de La Matawinie ont répondu à une invitation sur zoom du coordonnateur, Paul-André Desrosiers, et du curé, Luc Beaudoin, pour réfléchir ensemble sur l'application de ces nouvelles mesures, qui assurent une certaine protection à tout le personnel pastoral et à tous les membres de l'assemblée eucharistique.

C'est à l'unanimité que les participant(e)s ont choisi de procéder à la vérification obligatoire du passeport vaccinal pour toutes les personnes de 14 ans et plus, incluant les bénévoles et les employés rémunérés des fabriques, se présentant dans toutes les églises de la région pastorale de la Matawinie.

Le passeport vaccinal est donc obligatoire à toutes les célébrations sur semaine et le dimanche.

De même qu'à toutes les messes du 24-25-26 décembre, et aux messes du Jour de l'An, les personnes qui se présenteront dans toutes les églises de la région pastorale de La Matawinie devront avoir en main leur code QR ainsi qu'une carte d'identité avec photo et porter un couvre-visage. En entrant dans l'Église se désinfecter les mains et garder la distanciation.

Merci de votre obligeance,



Luc Beaudoin, curé de La Matawinie



Paul-André Desrosiers, coordonnateur